



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Notification 2015/6

51^e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar 23 au 27 novembre 2015

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de ...et a l'honneur de se référer à ce qui suit :

Le Secrétariat a le plaisir d'informer les Parties contractantes que la 51^e Réunion du Comité permanent aura lieu du mardi 24 au vendredi 27 novembre 2015. La Réunion sera précédée, le lundi 23 novembre, par les réunions du Groupe de travail sur la gestion et du Sous-groupe sur les finances. Vous trouverez, ci-joint, un projet d'ordre du jour et des listes des membres du Comité permanent, du Groupe de travail sur la gestion et du Sous-groupe sur les finances.

Toutes ces réunions auront lieu au siège du Secrétariat Ramsar, à Gland, Suisse, sauf les réunions du jeudi 26 novembre, qui se tiendront au Palais des Nations à Genève, faute de salles de réunion disponibles au siège du Secrétariat. Vous recevrez d'autres informations, en temps voulu.

Les Parties contractantes qui ne sont pas membres du Comité permanent peuvent assister à la réunion en qualité d'observateurs. Les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais ont exprimé leur intérêt à rejoindre la Convention (Résolution XI.19, annexe 1, paragraphe 12) peuvent aussi être admis en qualité d'observateurs.

Le Secrétariat demande aux membres du Comité permanent, aux Parties contractantes qui souhaitent assister à la réunion en qualité d'observateurs et aux pays qui ne sont pas Parties contractantes mais souhaitent obtenir le statut d'observateur à cette réunion de s'inscrire avant le **23 octobre 2015**. Les formulaires d'inscription sont disponibles sur demande à : loetscher@ramsar.org ou au numéro de télécopieur +41 22 999 0169.

Les documents de travail seront mis à disposition sur le site web de la Convention (www.ramsar.org/fr/evenement/51e-reunion-du-comite-permanent) en français, anglais et espagnol. L'interprétation simultanée dans les trois langues sera assurée toute la semaine.

Le Secrétariat sera peut-être en mesure d'offrir un appui financier pour un délégué représentant un membre éligible du Comité permanent ayant droit de vote, sur demande. Toutefois, les contraintes financières ne permettent pas au Secrétariat d'offrir un appui aux pays observateurs.

Les Parties contractantes qui ne sont pas en mesure d'assister à la réunion en tant qu'observateurs sont invitées à faire connaître leur position sur les questions à l'ordre du jour au(x) représentant(s) de leur région ou, directement, au Secrétariat.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisis cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de ... l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 21 août 2015

Annexes : Projet d'ordre du jour et listes des membres

